

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	059	10
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 4 décembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 4 décembre 2025	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. FRIMON-RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, M. BREHIER par M. FRIMON-RICHARD, M. LEDUC par MME ROCH et M. BETTI par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	<u>Absent</u> : M. JACQUIN
VOTANTS : 23	M. MONROIG a été élu secrétaire de séance.

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'UN SÉJOUR EN LOIRE-ALTANTIQUE ORGANISÉ PAR
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALPHONSE DAUDET**

Madame BESANÇON, Maire adjoint chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, indique que Monsieur CAHAILLOUX, directeur de l'école élémentaire Alphonse DAUDET, a avisé la commune d'un projet de séjour se déroulant du 19 au 22 mai 2026 organisé par Mesdames NORMILUS et PUCHÉOU pour deux classes de leur école (CE1-CE2).

Intitulé du projet : classe marées et courants, sciences à bâbord à Saint Michel-Chef-Chef.

Elle donne lecture des conditions de ce projet :

PROGRAMME	DATES
<ul style="list-style-type: none"> - <u>1^{er} jour</u> : Départ au matin – après-midi : visite audio guidée du sous-marin l'Espadon - <u>2^{ème} jour</u> : matin : visite guidée de la cité médiévale de Guérande- après-midi : visite guidée de l'océarium du Croisic - <u>3^{ème} jour</u> : matin : sortie découverte « de la mer à la dune » - après-midi : pêche à pied dans les rochers de la côte sauvage - <u>4^{ème} jour</u> : matin : visite découverte des Machines de l'île à Nantes- après-midi : retour 	19 au 22 MAI 2026

Elle précise que le coût du projet s'élève à 19 380,00 €. T.T.C pour 51 élèves.

Cette somme comprend : le transport ; les activités prévues au programme (les entrées des sites, les guides et les ateliers pédagogiques) ; la pension complète au centre d'accueil (du dîner du premier jour au goûter du dernier jour) ; tous les documents administratifs et pédagogiques disponibles dans un espace enseignant sécurisé ; une permanence téléphonique d'urgence 24h/24.

Madame BESANÇON propose à l'assemblée d'attribuer une subvention communale d'un montant de 50 euros par enfant à la coopérative scolaire soit un montant de 2 550 euros.

Elle précise que la Caisse des Écoles accorde une subvention exceptionnelle de **1 000 euros** à la coopérative scolaire.

La participation de chaque famille sera de **310.39 euros** par enfant.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la Commission des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse du 3 décembre 2025 et par la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 3 décembre 2025,

CONSIDERANT que les voyages scolaires concourent au projet pédagogique, à la rencontre de l'autre et à l'ouverture sur le monde,

CONSIDERANT qu'ils sont un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective,

DECIDE d'attribuer une subvention de **2 550 euros** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Alphonse DAUDET au titre de la participation aux frais d'un séjour en Loire-Atlantique en mai 2026.

INDIQUE que les dates du projet sont données à titre indicatif et que toute modification de celles-ci ne remet en cause ni l'organisation du projet ni la participation de la Commune.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Comité exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/12/2025
et de la publication le : 17/12/2025
Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire d'EGLY

Edouard MATT

